

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 septembre 2018 à 18 heures -

**Présents** : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint Mesdames et Messieurs BRUNÉVAL Rémy, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, LUYPART Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme MARIE Françoise (pouvoir à M. WILLIG), Mme BARCQ Béatrice (pouvoir à Mme GROUT-LIMARE), M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à M. COPPENS), M. FABAREZ Thierry (pouvoir à M. POILVÉ), M. DUBOS Claude (pouvoir à M. BRUNÉVAL Rémy), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à M. CABIN), conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUJARDIN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 14 juin 2018, ont été approuvés.

### **Délibération n° 2018-09-24/41 : Modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 – Nouveau règlement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs et le nouveau règlement de la taxe de séjour, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Délibération n° 2018-09-24/42 : S.V. Football – Attribution d'une subvention complémentaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 € au Stade Valeriquais Football.

### **Délibération n° 2018-09-24/43 : Travaux de remise en état de deux courts de tennis couverts**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux de remise en état de deux courts tennis couverts, accepte la Décision Modificative n° 02 permettant d'abonder les crédits prévus au chapitre 23 et sollicite auprès des différents partenaires financiers les subventions prévues à cet effet, ainsi qu'une dérogation afin de procéder au démarrage des travaux.

### **Délibération n° 2018-09-24/44 : Attribution d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 790 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers.

### **Délibération n° 2018-09-24/45 : Instauration d'un Droit de Prémption Urbain sur les zones « U » délimitées par le Plan Local d'Urbanisme**

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'instaurer un Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones urbaines (zones « U ») délimitées par le Plan Local d'Urbanisme.

### **Délibération n° 2018-09-24/46 : Camping Falaise d'Amont – Vente parcelle de terrain**

Le conseil municipal, à la majorité, annule la délibération n° 2017-06-19/45 du 19/06/2017, approuve la cession de la totalité de la parcelle ZC 57 et d'une partie de la parcelle ZC 13 au Groupe « Un Toit pour Toi » au prix de 220 000 € et autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur.

### **Délibération n° 2018-09-24/47 : Cession de terrain à la Société Télédiffusion De France**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de 3 parcelles de terrain située rue Max Leclerc, d'une superficie de 464 m<sup>2</sup>, à la société Télédiffusion de France, au prix net vendeur de 100 000 € et autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur.

**Délibération n° 2018-09-24/48 : Chapelle du Cloître des Pénitents – Travaux de traitement fongicide contre les champignons lignivores**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à des travaux de traitement fongicide contre les champignons lignivores à la Chapelle du Cloître des Pénitents, sollicite auprès des partenaires institutionnels toutes les subventions éligibles ainsi qu'une dérogation afin de procéder à la réalisation des travaux.

**Délibération n° 2018-09-24/49 : Parking de la Poste – Rue Nationale – Convention d'occupation précaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé de L'Etat relative à l'occupation de la parcelle cadastrée section AB N° 300 (Parking non couvert de la poste) située rue Nationale à Saint Valery en Caux, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 550.00 €.

**Délibération n° 2018-09-24/50 : Association – Convention Festival de l'Image 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention 2018 établie avec l'association « le Festival de l'Image », et autorise Madame la Maire à la signer.

**Délibération n° 2018-09-24/51 : Autorisation de recours au Service Civique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide renouveler le dispositif de service civique au sein de la collectivité et autorise Madame la Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagement.

**Délibération n° 2018-09-24/52 : Rapport sur la Délégation de Service Public des foires et marchés – Exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport d'activité 2017 des foires et marchés de Saint Valery en Caux.

**Délibération n° 2018-09-24/53 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Casino de Saint Valery en Caux – Exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de la délégation de service public, au 31 octobre 2017, concernant le fonctionnement du Casino de Saint Valery en Caux.

**Délibération n° 2018-09-24/54 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Camping d'Etennemare – Exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de délégation de service public au 31 octobre 2017, concernant le fonctionnement du camping d'Etennemare de Saint Valery en Caux.

**Délibération n° 2018-09-24/55 : Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler l'alinéa 3 de la délibération n° 2018-03-12/01 du 12/03/2018 et de maintenir le niveau de rémunération initial du marché de maîtrise d'œuvre, sans tenir compte de l'article 8-3 du CCAP.

**Délibération n° 2018-09-24/56 : Création d'une commission de contrôle financier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une Commission de Contrôle Financier de la ville de Saint Valery en Caux et dit que Madame la Maire présidera cette commission qui sera composée des membres de la commission « Finances » de la ville.

**Délibération n° 2018-09-24/57 : Décision Modificative n° 03**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 03 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget.

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 20 heures 15.

La Maire,

Dominique CHAUVEL